

## Nouvelles de Rome.

On a fait à Velletri une arrestation importante. Un des hommes les plus compromis dans les crimes de la République, accusé d'avoir trempé dans le massacre des prêtres de Saint-Galix, et qui avait mis son nom au bas des proclamations les plus irréductibles et les plus sacriléges, avait réussi à échapper aux recherches de la police. Le détégrat de cette province a découvert son refuge, et cet homme dangereux est entre les mains de la justice, qui a dû lui demander un compte terrible de sa conduite pendant tout le temps de la régence de l'empereur dans l'ouïe. Son attitude était celle d'un homme qui a compris l'horreur de son crime, qui a compris aussi les droits de la société, et qui donne sa vie en expiation. Il aurait dit : "Puisque j'ai eu le courage de donner ma mort, j'aurai le courage de la recevoir ; puisque j'ai commis un crime, il est juste que je l'expie." Ces paroles expliquent son sang-froid en présence de la mort. Ce n'était pas de l'ostentation, mais de la force d'âme, du courage chrétien.

Il s'est agenouillé tranquillement en face du peloton chargé de l'exécution. Les deux prêtres qui l'assistaient se sont agenouillés à ses côtés. Lorsque le moment fatal a été arrivé, M. Pâtre Goffino lui a fait baisser une dernière fois le crucifix sur lequel il a collé ses lèvres, et les deux pauvres prêtres, après l'avoir tendrement embrassé, se sont éloignés de quelques pas, les yeux baignés de larmes. Une décharge a été fait entièrement l'âme du condamné s'est envolée dans le sein de Dieu, on doit l'espérer des dispositions dans lesquelles il a fini sa vie. Les deux prêtres, à genoux auprès du cadavre, récitaient les prières des morts pendant que la troupe de serviteurs défilait devant lui.

C'était un spectacle bien touchant, c'était un enseignement d'une haute éloquence, que celui de l'Eglise, dans la personne de ses deux ministres, veillant comme une tendre mère auprès du corps de ce condamné, séparé par la justice humaine, mais absorbé par la miséricorde divine. Le courage chrétien avec lequel cette expiation a été acceptée et subie par le coupable, a donné une de ces lueurs, toujours tristes sans doute, mais dont les fruits ne seront perdus ni pour l'âme, ni pour le peuple de Rome.

Il y a quelque temps, un soldat du 32e régiment avait été condamné à mort à l'unanimité du conseil de guerre de la division d'occupation, pour assassinat commis sur la personne d'un cabaretier romain. Les juges chargés de recevoir l'affaire ont pleinement confirmé la sentence du tribunal. L'exécution du condamné eu lieu le 26 janvier, à huit heures du matin, sur la place du Peuple.

Malheureusement de dire que la fin du condamné a été non seulement résignée et chrétienne, mais pleine d'éducation et de courage. Son honneur était de s'entretenir avec le pape et de témoigner de la prière militaire, M. l'abbé Goffino, chanoine de Saint-Louis, et avec M. l'abbé Bâtie, cet autre chanoine de Saint-Louis, si cher aux soûlans français. C'est à quatre heures du matin seulement que le pauvre condamné a été instruit que l'heure fatale était arrivée. Les deux ecclésiastiques avaient demandé la faveur d'assister à la lecture de l'arrêt, afin d'adoucir le coup qui allait le frapper. La triste nouvelle a été reçue avec émotion, mais cette émotion a vite cédé la place à une résignation parfaite. Il a demandé et obtenu la faveur d'écrire à ses parents et de leur dire un éternel adieu. Si l'heure est pleine des sentiments les plus chrétiens, il demande pardon de la honte que son crime et sa mort vont porter dans sa famille, et il conjure de prier pour son âme. Le matin il a entendu la messe et communie avec une grande ferveur. A sept heures et demie environ, il est monté dans une voiture, en compagnie des deux prêtres qui l'assistaient, et pendant tout le trajet il s'est occupé de Dieu et de l'Évangile. Arrivé sur la place du Peuple, il est descendu d'un pas ferme et s'est avancé vers le lieu de l'exécution en jetant un regard assuré, mais sans bravade, sur la troupe de service, sur la foule immense de soldats et de Romains qui remplissaient non-seulement la place, mais toutes les rues du Pincio.

## MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 16 MARS 1892.

PREMIÈRE PAGE.— Histoire des Petites Sœurs des Pauvres (Suite).

FEUT LETRON.— CASTRUCCIO, Chronique Siennoise du XIV<sup>e</sup> Siècle.

## FAITS RELIGIEUX.

Au collège Ste. Marie de cette ville, est décédé, le 12 courant le Rêve. Père Charles Scheunsky, Maître des Novices de la Compagnie de Jésus, âgé de 44 ans, 5 mois, après 10 ans et 4 mois de religion. Nous espérons pouvoir donner prochainement une notice biographique sur ce Rêve. Père.

Le Catholique Standard de Londres, parle avec joie de l'érection de pas moins de neuf églises catholiques ; trois ont été érigées dans ses côtes. Lorsque le moment fatal a été arrivé, M. Pâtre Goffino lui a fait baisser une dernière fois le crucifix sur lequel il a collé ses lèvres, et les deux pauvres prêtres, après l'avoir tendrement embrassé, se sont éloignés de quelques pas, les yeux baignés de larmes. Une décharge a été fait entièrement l'âme du condamné s'est envolée dans le sein de Dieu, on doit l'espérer des dispositions dans lesquelles il a fini sa vie. Les deux prêtres, à genoux auprès du cadavre, récitaient les prières des morts pendant que la troupe de serviteurs défilait devant lui.

A Castellet, le très Rêve. MacHale, archevêque, a ri en la profession de foi de madame Jemima Brennan, épouse de M. Michael Brennan.

Ou lit dans le *Giornale di Roma* que, le 24 Janvier, fut baptisé et ensuite confirmé, dans l'église de St. Joseph, par Mgr. Edoardo Hurmuz, archevêque de Sice, et procureur général des moines Arméniens Méthodistes de Venise, Elius Bruto, juif de Constantinople, âgé de trente-huit ans. On lui a donné les noms de Giovanni Giacomo Maria et le surnom de Salvati. Il a eu pour parrain son oncle le signeur D. Giovanni Torlonia de la famille des ducs de ce nom.

Missions dans le diocèse d'Albany. E. U. Lee Rêve. Pères Rédemptoristes ont donné deux missions dans ce diocèse ; une dans l'église de St. Pierre, à Troy, et l'autre dans l'église de St. Joseph, qui est sous la garde immédiate du vicaire-général le Rêve. Conroy. Ces deux missions ont eu les succès qui ont coutume d'accompagner les œuvres des pères Rédemptoristes. On a vu des familles considérables de fidèles attendre patiemment dans le froid et sur la neige, que les portes fussent ouvertes ; et quelquefois tous ne pouvant pas entrer dans l'église, un grand nombre assiégeait du dehors, répondant avec dévotion aux prières qui se faisaient ; c'est en effet que beaucoup de fidèles要求 pendant un froid très sévère la bénédiction papale. Le journal N. Y. Freeman, d'où l'on a tiré ce récit intéressant, rapporte la conversion du fils de M. Mansfield Walworth, évêque d'Albany. Celui-ci s'était converti quelques semaines plus tôt. Demoiselle Hardin, fille du colonel Hardin, qui a si courageusement perdu la vie dans la guerre du Mexique, a quitté l'Eglise épiscopale pour s'agréger à l'Eglise catholique.

## Les Clear-Grils et le Ministère.

Le Toronto Mirror obtient sans peine approbation sur la lutte qu'il poursuit contre les "réformateurs progressifs" du North America qui veulent "déposer le Pape, aboyer en Europe l'autorité cléricale, y annuler l'autorité catholique et, par une continuation de ce système, nous jusqu'au point d'effacer en Canada tout vestige de religion." Avec un programme au si fortement des armes, nos niveaux frontaliers sont de plus en plus de bruit que de besogne. Quant au Mirror, ces mêmes énormités qu'il

relève des journaux de la presse clear-grit, ne lui paraissent pas chose dont il faille précisément tenir responsables MM. Rolph et Cameron. Il est d'autant plus évident dans le vrai en disant que ses "vues," c'est-à-dire, l'antipathie qu'il témoigne à ces plans subversifs des désorganisateurs haut-canadiens, sont partagées par toute la presse et par la population du Bas-Canada. Voici en quelles termes il exprime ce qu'il pense de la responsabilité de MM. Rolph et Cameron à l'égard des déclarations outrées des foulées qui appaissent ces deux membres du cabinet :

"Nous pouvons aussi bien d'avance déclarer que nous tombons parfaitement d'accord avec la Minerva, quant à dire qu'il n'est pas juste d'attribuer à MM. Rolph et Cameron la responsabilité directe des opinions de la presse clear-grit du Haut-Canada ; mais personne ne peut dissimuler le fait que l'on regarde généralement ces deux messieurs comme représentant cette faction dans le cabinet." (Toronto Mirror du 5 mars.)

Il disait le 27 février :

"Tout ce à quoi tend la presse clear-grit, c'est d'amoindrir d'abord, et, finalement, de détruire entièrement l'influence du clergé sur ses ouailles ; d'éliver le peuple au-dessus des prêtres, et de faire de la religion la subordonnée de la politique et des intérêts humains."

Puis il continuait :

"Les réformateurs progressifs (appelant ainsi désuètement les clear-grits) n'en édronnent pas d'un pouce sur le maintien de leurs principes bien connus."

Enfin, et ce qui est important, le Mirror ajoutait :

"Mais on ne doit pas supposer, parce que nous nous prononçons nous même avec cette hostilité contre les vues anti-religieuses des clear-grits, que nous voulions la dissolution du présent ministère. Pourrions-nous croire que MM. Rolph et Cameron eussent trempé dans ces vues, que nous souhaiterions sans aucun doute leur retraite du cabinet ; mais, d'après tout ce que ces messieurs ont dit et fait jusqu'à ce moment, nous ne voulons aucune juste raison d'appuyer ce sentiment, ni ne considérons qu'il soit juste ou honorable de faire à leur égard ou bien à l'égard du ministère, dont ils sont membres, aucune sorte d'opposition d'ordre, à ce qu'il leur politique soit publiquement divulguée au public à l'ouverture du Parlement, alors que l'on aura l'occasion de les juger par eux-mêmes, et non par la fiction dont on suppose, peut-être à tort, qu'ils représentent les vues. Nous voulons que le ministère subisse une épreuve ; cependant, MM. Rolph et Cameron devraient répudier les doctrines anti-religieuses de ces journaux que l'on croit être leurs organes ; autrement, l'on pourra prendre pour une approbation leur silence et les juger en conséquence. Quoi qu'il en soit peu de temps suffira pour expliquer les choses d'une manière satisfaisante."

Dès citations qui précèdent, il ressort évidemment que le journal catholique de Toronto regarde comme une "injustice" la prétention de faire peser directement sur MM. Rolph et Cameron la responsabilité des "opinions des clear-grits," qu'il blâme l'opposition que l'on ferait sous ce prétexte à ces deux ministres ou à tout le cabinet dont ils sont membres, ayant que des actes nient démontré la sincérité de leurs intentions.

Il est heureux (et nous regrettons presque de ne l'avoir pas fait remarquer plus tôt à nos lecteurs) que le Mirror n'approuve point une opposition motivée par les seules déclarations des clear-grits. Du reste, il peut compter avec la plus entière certitude sur l'adhésion du Bas-Canada aux principes qu'il défend contre la presse ennemie et que défend aussi de son côté le Journal de Québec, avec un titre égal, sans ce rapport, à l'approbation unanime de ses compatriotes.

A l'égard de la répudiation des idées "clear-grits," que voudrait le Mirror de la part de MM. Rolph et Cameron, c'est au point fort secondaire sur lequel nous voyons avec plaisir qu'il n'insiste pas. Il aura même raison tout-à-fait d'abandonner cette suggestion, si, comme il le dit lui-même, la politique du cabinet doit devenir manifeste avant qu'il soit longtemps, et puisque, d'ailleurs, il n'hésite pas à convenir que "tout ce qu'ont dit et fait jusqu'à présent

MM. Rolph et Cameron n'autorisent point à supposer qu'ils aient connivence avec les meurtres clear-grits." Au surplus, comme le pense encore le Mirror, s'il est injuste de ne pas attendre, avant de les juger, que MM. Rolph et Cameron aient mis au jour la ligne politique qu'ils se proposent de suivre, il s'ensuit que la condamnation qu'on voudrait passer d'eux à leur compte, ne saurait avoir un grand poids aux yeux du Mirror.

Au pis aller, nous ne nous expliquons pas la convenance ou la nécessité pour des ministres de protester officiellement contre la presse qui injustement leur prête une politique ou des idées extravagantes. Si les ministres sont responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs actes, ils ne le sont en aucun cas des intentions que l'intérieur ou la malhonnêteté leur attribue. En dédaignant le rôle de contradicteurs, ils coûteront qu'on ne doive pas les assujettir à une responsabilité dérivée de celle qui les lie envers le peuple : nous voulons dire cette responsabilité en dehors du système administratif, inconnue dans la tradition et dans les usages, et plus encore étrangère à toute règle d'utilité pratique et de decorum, laquelle, en un mot, consiste à dire : "En toute qualité de ministres responsables de leurs